


# Les textes officiels concernant les accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs (ACCEM)



Les décrets et arrêtés pris en application du code de l'action sociale et des familles sont :

- **le code de l'action sociale et des familles**, articles L.227-1 à L.227-12 article L.133-6 ; articles R.227-1 à R.227-30
- **l'ordonnance 2005-1092 du 1er septembre 2005** relative au régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs.
- **le décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006** relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).
- **l'arrêté du 1er août 2006** relatif aux séjours spécifiques mentionnés à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles.
- **l'arrêté du 22 septembre 2006** relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs prévue à l'article R.227-2 du code de l'action sociale et des familles.
- **l'arrêté du 25 septembre 2006** relatif à la déclaration préalable des locaux d'hébergement prévue à l'article R.227-2 du code de l'action sociale et des familles.
- **l'arrêté du 9 février 2007** fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.
- **l'arrêté du 13 février 2007** relatif aux seuils mentionnés aux articles R227-14, R227-17 et R227-18 du code de l'action sociale et des familles.
- **l'arrêté du 20 juin 2003** fixant les conditions d'encadrement, d'organisation et de pratique de certaines activités physiques et sportives.
- **l'arrêté du 3 juin 2004, modifiant l'arrêté du 20 juin 2003**, fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques dans les CVL.